



perte de l'arrêt initial AT par la cpam

Par **titi35**, le **25/06/2009** à **17:36**

bonjour

voici mon problème : j'ai été victime d'un AT en 06/2007 mon formulaire AT a été envoyé à la cpam mon employeur a fait aussi la déclaration d'AT je n'ai pas pris l'arrêt puisque nous étions 13 en moins dans mon service je n'ai eut aucun courrier de la cpam. en avril 2008 toujours les douleurs à l'épaule cette fois-ci arrêt de 15 jours je n'ai pas regardé mes remboursements puisqu'il y avait un maintien de salaire par mon employeur et en 12/2008 la douleur était de pire en pire la encore arrêt de mon médecin et la cpam m'envoie un courrier me refusant la prise en charge AT car il m'avait soit disant envoyé un courrier AR me précisant qu'il n'avait pas l'arrêt initial courrier que je n'ai jamais reçu et suite à la commission au service contentieux de la cpam il n'a pas pu apporter la preuve de l'envoi de l'AR donc demande au service AT de reprendre le dossier et là, enquête auprès d'un des témoins qui lui ne se rappelle pas entre temps j'ai reçu un mail de la cpam qui me précise que suite à ma demande auprès du contentieux mon dossier est pris au titre de l'AT les indemnités majorées ne se débloquent pas donc j'appelle et on me dit que le service a décidé de refuser la prise en charge en AT et aujourd'hui je viens de recevoir le courrier de refus donc je ne sais vraiment plus quoi faire face à cette administration qui utilise la politique de l'autruche merci de votre aide

cordialement

Th SEVERIN

Par **suyenbop**, le **08/08/2009** à **22:30**

rassemblez tous les documents attestant votre AT, en particulier demandez à votre employeur copie des documents qu'il détient sur ce sujet, puis formulez 1 réclamation étayée par ces documents
voir aussi notre blog